



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-sixième session
13-19 mai 2010
Incheon (République de Corée)

**QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION : ÉVALUATIONS: RAPPORT
SUR LES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DE LA CESAP AU COURS DE
L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009, ET RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS
DU CENTRE ASIE-PACIFIQUE DE FORMATION AUX TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR LE
DÉVELOPPEMENT (CAPFTIC) ET DE L'INSTITUT DE STATISTIQUE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (ISAP)**

(Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DE LA CESAP
AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

L'objectif du présent rapport d'évaluation biennal, le deuxième de ce type établi par le secrétariat, est de permettre à la CESAP de mieux rendre compte aux États membres de l'action qu'elle mène pour aider les pays à obtenir des résultats en matière de développement, et ce en fournissant des informations factuelles sur le résultat des travaux entrepris.

Le rapport donne à la Commission des informations sur les conclusions et recommandations émanant des principales évaluations effectuées par la CESAP durant la période biennale 2008-2009, et sur les mesures qui ont été prises pour y donner suite. Il présente également un aperçu de l'action qui est en cours pour renforcer la fonction d'évaluation à la CESAP.

La Commission est invitée à s'appuyer sur les informations présentées dans le rapport afin de fixer l'orientation et les priorités des activités futures de la CESAP.

Introduction

1. L'objet du présent rapport d'évaluation biennal est de fournir à la Commission des informations factuelles sur le résultat des travaux de la CESAP; il s'agit pour le secrétariat de rendre compte aux États membres de l'assistance qu'il leur a apportée pour obtenir des résultats en matière de développement, et d'aider la Commission à fixer l'orientation et les priorités des activités futures de la CESAP. Le rapport dresse le bilan des principales conclusions et recommandations émanant des importantes évaluations effectuées en 2008 et 2009, ainsi que des mesures prises par le secrétariat de la CESAP pour mettre en œuvre ces recommandations. Il présente également un aperçu des initiatives qui ont été prises durant l'exercice biennal pour continuer de renforcer la fonction d'évaluation à la CESAP.

2. Durant la période biennale 2008-2009, le secrétariat de la CESAP a effectué 4 évaluations et 14 examens évaluatifs¹ (voir l'annexe pour un complément d'information). Le présent rapport traite principalement des grandes conclusions et recommandations émanant des évaluations, ainsi que des mesures de suivi prises par le secrétariat.

3. Dans sa résolution 63/311 sur la cohérence du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance du renforcement de l'évaluation dans tout le système. Tout récemment, au titre du suivi de cette résolution, et compte tenu des recommandations faites auparavant par le Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies², le Secrétaire général a proposé d'établir, à l'échelle du système des Nations Unies, un système d'évaluation à trois niveaux, avec: a) un nouveau groupe indépendant qui dirigerait le programme de travail pour les évaluations à l'échelle du système; b) des fonctions d'évaluation dans chacun des organismes des Nations Unies; c) le réseau professionnel du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (A/64/589, par. 39).

4. Conformément aux recommandations de l'Assemblée générale, le secrétariat de la CESAP s'est principalement employé, au cours des deux derniers exercices biennaux, à créer une fonction d'évaluation et à la renforcer continuellement. Cette action a été menée en collaboration avec les autres commissions régionales et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), et grâce à la participation active de la CESAP aux travaux du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), dont elle est membre. Il s'agissait essentiellement de mettre en œuvre le système de suivi et d'évaluation de la CESAP établi en 2007, et de continuer à le développer. En 2009, le secrétariat a révisé l'aperçu du système de suivi et d'évaluation de la CESAP³, et commencé à utiliser les principes directeurs de l'évaluation de la CESAP⁴. A en outre été mis au point un outil informatique, baptisé « Evaluation Tracker », qui sert à contrôler comment les évaluations sont utilisées pour obtenir de meilleurs résultats. Ces diverses initiatives devraient permettre d'accroître la qualité des évaluations, et d'institutionnaliser une culture consistant à exploiter ces évaluations pour obtenir de meilleurs résultats et renforcer la reddition de comptes.

¹ Les processus d'évaluation de la CESAP sont classés en "évaluations" et "examens évaluatifs", en fonction de leurs modalités de gestion. On trouvera des informations complémentaires à ce sujet dans la publication de la CESAP *Evaluation Guidelines*, disponible sur le site Web www.unescap.org/pmd/evaluation.asp.

² Voir A/61/583, chap. III, section C, par. 87, troisième recommandation.

³ *ESCAP Monitoring and Evaluation System Overview* (ESCAP/PMD/M&E/1/Rev.2); voir www.unescap.org/pmd/documents/me/ESCAPMESystemRev26Oct09.pdf.

⁴ *Evaluation Guidelines* (ESCAP/PMD/M&E/2); voir www.unescap.org/pmd/evaluation.asp.

I. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ÉMANANT DES ÉVALUATIONS DE LA CESAP EFFECTUÉES DURANT LA PÉRIODE 2008-2009, ET MESURES DE SUIVI PRISES PAR LE SECRÉTARIAT

5. Bien décidée à ce que les besoins et les priorités des États membres soient pris en considération dans un contexte régional en pleine évolution, compte tenu notamment de la réforme de l'ONU qui est en cours, la Commission a indiqué durant la période 2006-2007 que son appareil de conférence devait être restructuré. Le secrétariat de la CESAP a donc initié un examen de l'appareil de conférence, et la Commission s'est penchée sur la question à sa soixante-quatrième session, tenue en 2008. Les recommandations émanant d'une série d'évaluations (y compris l'évaluation de 2006 sur la CESAP dans son ensemble⁵, et l'inspection effectuée en 2007 par le BSCI concernant la gestion axée sur les résultats à la CESAP⁶) ont été prises en considération lors de l'examen de l'appareil de conférence. Cet examen a débouché sur l'adoption, en 2008, de la résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission. Ladite résolution a renforcé le dispositif intergouvernemental de la CESAP visant à affronter de façon ciblée, au moyen d'un appareil subsidiaire structuré par question à traiter, les grands enjeux et les problèmes émergents auxquels fait face la région de l'Asie et du Pacifique au vingt et unième siècle.

6. Ce changement structurel au niveau intergouvernemental a donné lieu à des changements programmatiques et organisationnels, introduits par souci de cohérence. Le cadre stratégique pour la période 2010-2011 tient compte du repositionnement de l'Organisation en tant que centre régional de premier plan pour le développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique⁷, avec une nouvelle structure programmatique fonctionnant davantage par question à traiter. On a également procédé à des modifications techniques dans l'ensemble des cadres de résultats rattachés aux sous-programmes, conformément aux recommandations du BSCI tendant à privilégier la dimension régionale et à établir des liens plus directs entre les activités de la CESAP et l'obtention des résultats inscrits dans le cadre programmatique. Toujours au niveau organisationnel, les recommandations tendant à passer d'une structure thématique à une structure par question à traiter ont été pleinement mises en œuvre, conformément à la résolution 64/1.

7. Plusieurs évaluations de projet (y compris l'évaluation du partenariat régional CESAP-PNUD-BAsD pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'évaluation du Fonds de coopération Japon-CESAP, et l'examen de l'approche de la CESAP en matière de renforcement des capacités) ont permis de mettre en lumière les différents domaines où le secrétariat de la CESAP devait mieux faire. Il lui a ainsi été recommandé de continuer à améliorer la planification, la mise en œuvre et le suivi des projets de coopération technique, afin de contribuer plus efficacement au développement de façon générale. En application de ces recommandations, le secrétariat s'emploie à adopter progressivement une approche programmatique de ses activités de coopération technique, en tenant davantage compte des priorités et des besoins émergents des États membres, conformément au programme de travail de la CESAP. Dans le contexte de l'Initiative pour l'efficacité organisationnelle («Organisational Effectiveness Initiative»), on est en train d'examiner les pratiques et procédures d'évaluation et d'approbation des activités de coopération technique, et de mettre en place des mécanismes pour renforcer

⁵ Voir www.unescap.org/pmd/evaluation.asp.

⁶ Voir www.unescap.org/64/pre_session_docs.asp.

⁷ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, Soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1), par. 15.9.

l'approche multidisciplinaire grâce à une meilleure collaboration et l'instauration de partenariats entre les différentes divisions de la CESAP.

8. Pour renforcer encore les partenariats et les synergies entre la CESAP et les organismes de l'ONU agissant aux niveaux régional, sous-régional et national, et pour accroître la cohérence de l'action déployée, le secrétariat s'emploie activement à promouvoir et consolider le Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique présidé par la Secrétaire exécutive de la CESAP. L'évaluation du Fonds de coopération Japon-CESAP ayant débouché sur une recommandation tendant à renforcer la dimension sexospécifique de l'action du secrétariat, la CESAP a porté une attention particulière au renforcement du Groupe de travail thématique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Les partenariats que la CESAP a conclus avec des organisations sous-régionales, et en particulier avec l'Association des nations de l'Asie du sud-Est, ont également été renforcés durant la période 2008-2009.

9. Dans le contexte de l'Initiative pour l'efficacité organisationnelle, le secrétariat s'est efforcé d'améliorer le processus de planification applicable à l'élaboration du cadre stratégique de la CESAP pour 2012-2013. Il s'est surtout agi d'élargir et d'approfondir la concertation à ce sujet, et de lancer le processus au moment opportun. L'importance de ces différentes questions avait été soulignée dans un audit effectué en 2009 par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Une démarche globale et participative a été adoptée pour l'élaboration du cadre stratégique, afin de rendre plus utile le programme de travail en tant qu'outil de gestion pour la mise en œuvre des programmes. L'on a surtout veillé à ce que le cadre tienne compte de l'avantage comparatif multidisciplinaire de la CESAP, notamment en formulant des résultats de développement s'étendant à l'ensemble de l'Organisation. Ces efforts devraient contribuer à rendre plus cohérents et plus efficaces les programmes de la CESAP.

10. Durant l'exercice biennal 2008-2009, trois institutions régionales ont fait l'objet d'une évaluation intégrale ou d'un examen de performance : le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP), le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP). L'évaluation du CAPFTIC et de l'ISAP était en cours au moment de la rédaction du présent document. L'examen de performance de l'ONUCGMAP a débouché sur plusieurs conclusions susceptibles d'être valides pour les cinq institutions régionales de la CESAP:

a) Le secrétariat devrait mieux faire connaître le rôle de cette institution dans la région;

b) Il est urgent de trouver des ressources financières supplémentaires, et de concevoir une stratégie durable pour le financement des activités de cette institution;

c) Il faut renforcer les stratégies de partenariat, compte tenu notamment du niveau actuel des ressources financières et humaines dont dispose cette institution. À cet égard, des synergies régionales pourraient être exploitées à travers des partenariats en vue de préserver l'utilité et la viabilité de cette institution;

d) Le rôle du Conseil d'administration dans la structure de gouvernance devrait être renforcé, ce qui passe également par une prise en charge de ses travaux par les États membres qui y siègent;

e) Il est nécessaire d'améliorer les communications et l'appui mutuel entre le siège de la CESAP à Bangkok et cette institution.

11. Durant l'exercice biennal 2008-2009, la CESAP a participé à plusieurs examens évaluatifs de projets financés par le Compte des Nations Unies pour le développement. Ce dernier est géré par le Département des affaires économiques et sociales (DESA), et sert à financer des projets de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires de l'action de développement de l'ONU. Ces projets sont mis en œuvre par les différents départements du Secrétariat de l'ONU, y compris le DESA et les commissions régionales. Même si plusieurs examens étaient en cours au moment de la rédaction du présent rapport, plusieurs enseignements applicables à l'ensemble du Secrétariat de l'ONU ont d'ores et déjà pu être tirés concernant l'élaboration et la mise en œuvre des futurs projets au titre du Compte des Nations Unies pour le développement :

a) Comme c'est le cas de nombreux projets, ceux du Compte des Nations Unies pour le développement se fixent des objectifs ambitieux, surtout compte tenu des ressources disponibles. Les examens de projet ont ainsi montré qu'il était difficile d'évaluer les résultats obtenus au regard des résultats escomptés;

b) Certains projets des commissions régionales portent sur la promotion de la collaboration interrégionale et intrarégionale, et ils ont été mis en œuvre conjointement par deux commissions régionales ou plus. Tout en soulignant l'importance et l'intérêt du partage des idées entre les différentes régions, les examens évaluatifs pertinents ont montré que toutes les activités réalisées au titre des projets de ce genre ne devaient pas nécessairement présenter une dimension interrégionale. Il est au contraire apparu que les activités devaient souvent être adaptées au contexte régional propre;

c) Certains examens de projet ont révélé qu'il fallait assurer une meilleure coordination entre les différents organes d'exécution, d'où la nécessité d'affecter à ces projets du personnel supplémentaire et éventuellement des ressources financières additionnelles.

12. Les projets de principes directeurs destinés aux projets conjoints relevant du Compte pour le développement, élaborés par les commissions régionales et soumis au DESA en septembre 2008, comportent des recommandations sur la façon d'aborder certains de ces problèmes.

II. RENFORCER L'ÉVALUATION À LA CESAP

13. Conformément aux recommandations du rapport d'inspection du BSCI sur la gestion axée sur les résultats à la CESAP (2007), et à celles de l'évaluation du Fonds de coopération Japon-CESAP (2008), le secrétariat a amendé l'aperçu du système de suivi et d'évaluation (*ESCAP Monitoring and Evaluation System Overview*) afin de renforcer encore les activités d'évaluation à la CESAP. Les amendements ainsi apportés visaient à mieux utiliser les informations découlant des évaluations programmatiques de la CESAP, afin d'en tirer des enseignements et d'obtenir de meilleurs résultats. En outre, certains mécanismes ont été mis en place après que la Commission eut demandé que son appareil de conférence fasse l'objet d'un suivi et d'une évaluation systématiques, y compris concernant les liens entre cet appareil et les priorités du programme de la CESAP.⁸

⁸ Résolution 64/1 de la Commission, par. 6.

14. Les principes directeurs de la CESAP pour l'évaluation (*Evaluation Guidelines*) ont été publiés en novembre 2009. Ils ont été élaborés conformément aux règlements et règles du Secrétariat de l'ONU telles qu'énoncées par le Secrétaire général⁹, ainsi qu'au cadre d'évaluation de la CESAP figurant dans l'*Overview*. Ils s'inspirent en outre des principes d'évaluation élaborés par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, dont la CESAP est membre¹⁰. Les *Guidelines* donnent aux fonctionnaires de la CESAP des indications pratiques sur la façon de gérer et de mettre en œuvre les processus d'évaluation dans le respect des règlements, règles et principes d'évaluation en vigueur à l'ONU. Ces *Guidelines* prévoient un processus en dix étapes pour la planification et la gestion d'une évaluation ou d'un examen évaluatif et pour l'exploitation des conclusions qui en ressortent.

15. Durant l'exercice biennal 2008-2009, la CESAP a élaboré un outil informatique appelé « Evaluation Tracker », qui sert à mieux utiliser les informations découlant des évaluations de la CESAP. Cet outil permet de mieux tirer les enseignements des évaluations, et de renforcer la reddition de comptes aux niveaux externe et interne quant aux résultats recherchés en matière de développement. Le secrétariat mettra le « Evaluation Tracker » à la disposition du personnel en tant que principale voie d'accès aux informations sur les évaluations effectuées à la CESAP. C'est à la fois un fonds rassemblant les rapports d'évaluation et les autres documents apparentés, et un outil permettant de vérifier la mise en œuvre des mesures de suivi consécutives à l'évaluation. Le « Evaluation Tracker » a été présenté en février 2010, à l'occasion de plusieurs activités de formation organisées à l'intention du personnel.

16. Durant la période 2008-2009, le secrétariat de la CESAP a tiré plusieurs enseignements importants sur les processus d'évaluation. Ces enseignements concernent : a) la création d'un groupe de référence; b) l'ensemble des compétences que doit posséder l'évaluateur; et c) les mesures de suivi que doit prendre la direction.

17. S'agissant du groupe de référence, il a été prouvé que la création d'un tel groupe, lequel intervient à tous les stades du processus d'évaluation et peut être constitué des principales parties prenantes du programme ou du projet considéré, contribue à l'appropriation et à la transparence du processus d'évaluation. Un tel groupe accroît la probabilité que les conclusions et recommandations soient acceptées par les principales parties prenantes, ce qui donne lieu à un suivi actif visant à améliorer la performance. C'est pourquoi les *Evaluation Guidelines* recommandent et encouragent la création de groupes de référence dans le cadre des évaluations et des examens évaluatifs.

18. S'agissant de la deuxième question, si le secrétariat encourage le recours à des consultants extérieurs pour garantir l'impartialité et l'indépendance de l'évaluation, il demeure difficile de trouver des consultants possédant à la fois une connaissance approfondie du domaine traité et des compétences techniques en matière d'évaluation. Le plus souvent, le budget d'évaluation ne prévoit pas le recrutement d'une équipe d'évaluateurs pour atténuer le problème. À la lumière de l'expérience acquise à ce jour, et compte tenu de la priorité accordée à l'amélioration des évaluations effectuées à la CESAP, à l'avenir la priorité ira aux compétences techniques en matière d'évaluation.

⁹ Bulletin du Secrétaire général, « Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait au programme, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation » (ST/SGB/2000/8), 19 avril 2000.

¹⁰ Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, « Normes et règles d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies », avril 2005 (disponible en ligne à l'adresse www.uneval.org).

19. S'agissant enfin des mesures de suivi que doit prendre la direction, la CESAP a constaté que l'élaboration et l'approbation du document pertinent (un document essentiel car il permet de veiller à ce que toutes les entités concernées justifient leur action et prennent les mesures nécessaires) prenait du temps et présentait une certaine complexité, compte tenu des consultations que devaient tenir des entités appartenant à différentes branches de l'Organisation. Dans certains cas, l'administration n'a pas pris de mesures de suivi ni élaboré de plan d'action dans les délais voulus; la diffusion des rapports d'évaluation parmi les parties prenantes extérieures en a été perturbée, ce qui a compromis l'un des principaux objectifs de ces exercices, à savoir la reddition de comptes externe. Les procédures internes pertinentes ont été revues pour remédier au problème, et à l'avenir les fonctionnaires de la CESAP chargés de l'évaluation coordonneront la formulation des mesures de suivi attendues de la direction.

20. Le secrétariat de la CESAP est un membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), un réseau professionnel rassemblant les différents services d'évaluation du système des Nations Unies. Le GNUE a pour objectif d'accroître le professionnalisme, l'indépendance, l'efficacité et la visibilité de la fonction d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies; il plaide pour l'importance de l'évaluation en termes d'apprentissage, de prise de décisions et de reddition de comptes. Durant l'exercice biennal 2008-2009, le secrétariat de la CESAP a été un membre actif de l'Équipe spéciale du GNUE pour les normes de qualité en matière d'évaluation, chargée de concevoir des normes et des pratiques de référence pour toutes les phases du processus d'évaluation. Dans le cadre de l'Équipe spéciale, le secrétariat de la CESAP a co-présidé avec le PNUÉ le Groupe de travail sur le suivi des évaluations, lequel a élaboré des principes directeurs en s'appuyant sur les bonnes pratiques du système des Nations Unies. Le projet de principes directeurs sera examiné lors de la réunion générale annuelle du GNUE, en 2010.

21. Le Groupe interorganisations des Nations Unies pour le renforcement de l'évaluation en Asie et dans le Pacifique (UNEDAP), créé récemment, est devenu plus actif et a intégré de nouveaux membres durant l'exercice biennal considéré, ce qui traduit la demande croissante pour un réseau régional de professionnels de l'évaluation. L'objectif de ce Groupe interorganisations est de promouvoir une culture de l'évaluation et de renforcer les capacités d'évaluation dans la région de l'Asie et du Pacifique. Si de nombreux organismes, de l'ONU et autres, ont des activités de suivi et d'évaluation dans la région, le Groupe interorganisations devrait permettre, par la création de réseaux, de renforcer encore les capacités du système des Nations Unies et des partenaires de développement. En 2009, en collaboration avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la CESAP a conçu et mis en œuvre dans le cadre du Groupe interorganisations un cours de formation régional autour du thème suivant : «L'évaluation dans le contexte de la réforme de l'ONU: qu'est ce que l'évaluation, et comment concevoir et gérer les évaluations relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que les évaluations conjointes en Asie et dans le Pacifique». Cette formation a réuni 35 fonctionnaires de l'ONU, provenant de 12 entités situées dans autant de pays de l'Asie et du Pacifique. En plus de la CESAP, les membres actuels du Groupe interorganisations sont l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé, l'UNESCO, l'Organisation internationale du Travail, le PNUD, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Fonds des Nations Unies pour la population. En 2010, la coordination du Groupe interorganisations est assurée par l'UNICEF et la CESAP.

22. Le secrétariat de la CESAP a beaucoup tiré de sa collaboration avec le BSCI, les réseaux professionnels d'évaluation, le GNUE et le Groupe interorganisations. Les partenariats ainsi établis ont été très utiles, car ils ont permis de recueillir les conseils et les recommandations d'autres professionnels de l'évaluation, concernant

notamment l'élaboration des mandats d'évaluation et la mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques relatives au renforcement de la fonction d'évaluation. Grâce à cette collaboration, la CESAP a aussi pu accéder à un cercle plus large de consultants qualifiés. En outre, le BSCI a aidé la CESAP à recruter un fonctionnaire associé chargé de l'évaluation des programmes, lequel était lauréat du Concours de recrutement national de l'ONU dans le domaine de l'évaluation de programmes.

III. CONCLUSION

23. Comme indiqué dans le présent rapport, les évaluations effectuées durant la période 2008-2009 ont continué de fournir des informations factuelles sur les résultats obtenus par la CESAP et sur la pertinence de sa stratégie et de ses activités. Ces informations ont aidé à obtenir de meilleurs résultats, et sont à l'origine de certaines réformes mises en œuvre à l'échelle de la CESAP. Parmi les principaux résultats obtenus dans le cadre du suivi des recommandations stratégiques issues des évaluations, on peut citer les suivants : la mise en place d'un système administratif et d'un programme de travail structurés en fonction des questions à traiter et tenant davantage compte des besoins de la région; l'amélioration des processus de planification et de mise en œuvre; un programme de travail faisant une plus grande place à la multidisciplinarité, point fort de la CESAP; et des partenariats plus solides avec d'autres acteurs du développement. Ces changements témoignent de la crédibilité des processus d'évaluation débouchant sur des recommandations pertinentes et opportunes; ils montrent aussi que la Secrétaire exécutive et les autres administrateurs de programme sont bien décidés à donner suite aux recommandations en question pour que la CESAP garde toute sa pertinence et dispense à ses membres des services efficaces et durables.

24. Le secrétariat de la CESAP est déterminé à poursuivre le renforcement de sa fonction d'évaluation en effectuant des évaluations de qualité caractérisées par leur rigueur méthodologique. Priorité sera donnée à une utilisation plus systématique des informations issues des évaluations, cela pour tirer de ces évaluations davantage d'enseignements et pour mieux rendre compte aux États membres des résultats obtenus.

Annexe

**ÉVALUATIONS ET EXAMENS ÉVALUATIFS MIS EN ŒUVRE PAR
LA CESAP DURANT LA PÉRIODE 2008-2009**

Évaluations^a

Thème	Type d'évaluation	Année d'achèvement
Publication phare de la CESAP: Economic and Social Survey of Asia and the Pacific	Thématique	2008
Fonds de coopération Japon-CESAP 1996-2006 ^b	Projet	2008
Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP)	Sous-programme	En cours
Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC)	Sous-programme	En cours

Examens évaluatifs^c

Thème	Type d'examen évaluatif	Année d'achèvement
Approche de la CESAP en matière de renforcement des capacités	Autre	2008
Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP)	Autre	2008
Partenariat régional CESAP/PNUD/BAsD pour les Objectifs du Millénaire pour le développement	Projet	2008
Appareil de conférence de la CESAP	Autre	2008
Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC)	Autre	2008
Mémorandum d'accord BAsD/CESAP	Autre	2008

^a Conformément à la politique de la CESAP en matière de diffusion des évaluations, les rapports d'évaluation (généralement établis à des fins de reddition de comptes externe) sont publiés après inclusion des mesures prises par la direction de la CESAP pour donner suite aux recommandations. Les rapports d'évaluation de la CESAP sont disponibles à l'adresse suivante : www.unescap.org/pmd/evaluation-reports.asp.

^b Il a été convenu avec l'organisme de financement que les résultats de cette évaluation seraient diffusés uniquement en interne.

^c Conformément à la politique de la CESAP en matière de diffusion des évaluations, les rapports des examens évaluatifs (généralement effectués pour les enseignements à en tirer en interne) sont normalement diffusés uniquement au sein du secrétariat.

Thème	Type d'examen évaluatif	Année d'achèvement
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est	Projet	2008
Projet du Compte pour le développement : « Renforcement des capacités en matière de commerce et d'environnement »	Projet	2008
Projet sur le logement des pauvres dans les économies urbaines	Projet	2009
Forum pour le développement global de l'Indochine	Projet	2009
Étude initiale sur les capacités et la structure organisationnelle des réseaux locaux du Pacte mondial en Asie et dans le Pacifique, dans le cadre du projet « Investisseurs pour le développement »	Projet	2009
Route d'Asie	Autre	2009
Chemin de fer transasiatique	Autre	2009
Activités du secrétariat pour la promotion de la croissance verte (2005-2009)	Autre	2009
Projet du Compte pour le développement «Coopération interrégionale sur la mesure du secteur informel et de l'emploi informel»	Projet	En cours
Projet omnibus 06/07B du Compte pour le développement : « Renforcer l'intégration sociale, l'égalité entre les sexes et la promotion de la santé au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement »	Projet	En cours
Projet 06/07/D du Compte pour le développement : « Programme d'alliance pour un partenariat public-privé visant à renforcer les capacités de développement des infrastructures et la fourniture de services de base »	Projet	En cours

- - - - -